

Avancées du Groupe de Pilotage du 22 janvier 2019

Il s'agit de la 14ème réunion du Groupe de Pilotage Citoyen. La réunion débute par la présentation de Patrick Boutes, nouveau membre, suivant sur la liste, et du nouveau Chargé de mission démocratie participative, Jean Baptiste Marine.

Dans un premier temps, le Groupe de Pilotage Citoyen valide le calcul réalisé par le bureau d'études concernant le **potentiel foncier constructible de la commune** (qui est de 6,7 ha), ainsi que **la carte de l'enveloppe urbaine actuelle**, éléments qui seront présentés aux habitants lors de l'atelier du futur du samedi 2 février.

Le point suivant porte sur les nouveaux **équipements publics** qui consommeront du potentiel d'urbanisation. Vincent Beillard, au nom de l'équipe municipale, présente deux propositions, répondant aux besoins connus de la commune. La première proposition est de réserver un espace pour la future salle des fêtes à la place de l'ancien gîte et sur le terrain attenant. Le principal argument retenu est le fait que le choix de cette localisation a déjà été discuté et validé avec les habitants lors d'un Groupe Action Projet. La seconde proposition porte sur la localisation de nouveaux équipements sportifs et de loisirs à proximité du stade, des tennis et des vestiaires actuels. Un argument en défaveur porte sur la distance de ces équipements aux écoles, les arguments en faveur portent sur la création d'un ensemble cohérent de sports et loisirs et sur la mutualisation des équipements existants (vestiaire, stade, parkings). Il est noté que d'autres équipements publics sont nécessaires à la commune (extension école, crèche) mais que la commune peut les prévoir sur du foncier déjà en sa possession. Après discussion, le groupe de pilotage citoyen valide ces deux propositions.

Eléments qui seront présentés lors de l'atelier du 2 février :

Cadrage législatif

Lois ALUR et Grenelle : Articles 151 4 et 5 du code de l'urbanisme :

- Le PLU « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan»
- «Il expose les dispositions qui favorisent la densification de ces espaces [les espaces bâtis] ainsi que la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles ou forestiers.»
- «Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain»

C'est à dire que l'on ne peut pas consommer plus d'espace agricole et naturel pour de l'urbanisation que ce que l'on a consommé sur les dix dernières années (pour un PLU de 10 ans)

CAS DE SAILLANS :

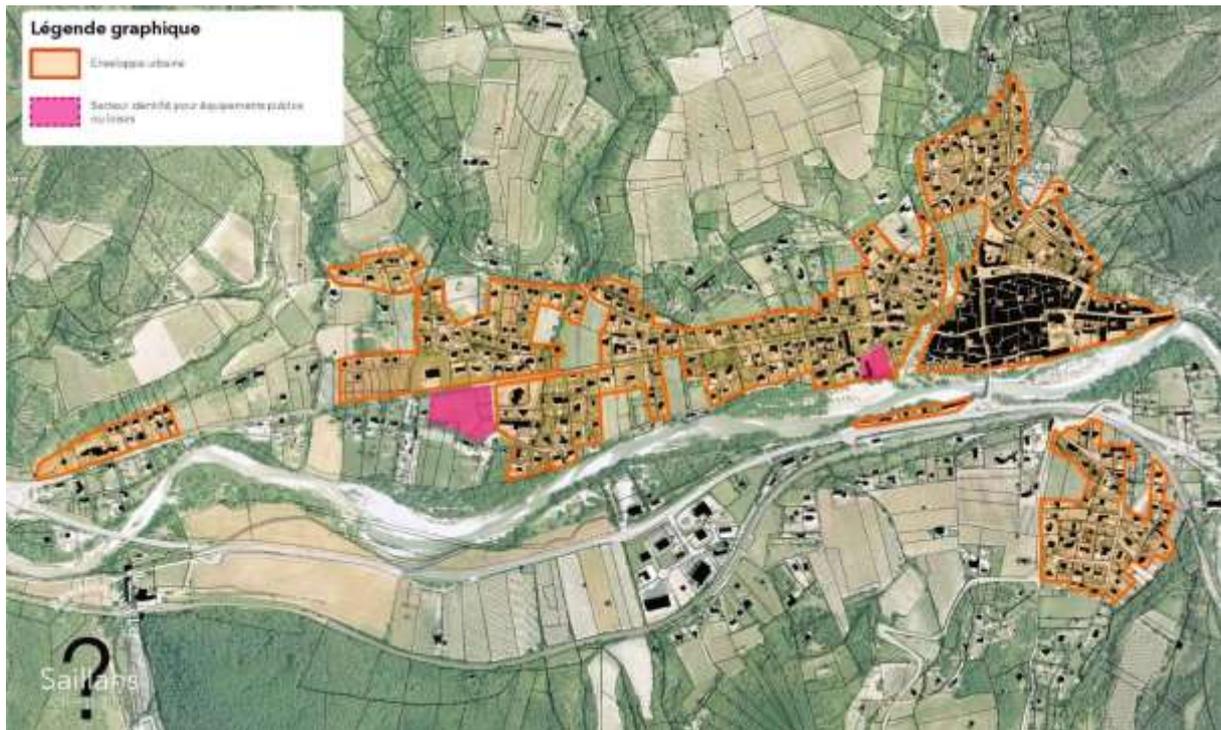
6,7 ha ont été urbanisés sur les douze dernières années, pour des zones mixtes à dominante d'habitat et pour des équipements publics >>>Il faut donc **prévoir de consommer moins de 6,7 ha dans le cadre du PLU**

Objectifs : Répartition des 6,7 ha (chiffre qui pourra évoluer à la marge)

- > Potentiel foncier total pour des nouvelles constructions dans l'enveloppe urbaine existante = 3,2 ha
- > Projets d'équipements publics = 0,5 ha
- > Extensions de l'urbanisation par rapport à l'enveloppe urbaine pour du logement = 3 ha maximum (=30 000 m²)

Ce qui correspondrait à environ 120 logements et à environ 250 habitants (soit une croissance plus faible que celle de 1999 à 2014)

Enveloppe urbaine existante et localisation des nouveaux équipements publics



Le point suivant porte sur **les secteurs potentiels d'urbanisation**. Le groupe dispose d'une carte de l'ensemble des secteurs potentiels d'urbanisation, élaborée lors de la précédente réunion sur la base d'une proposition du bureau d'études complétée par les membres du Groupe de Pilotage Citoyen, ainsi que d'une information sur les différentes caractéristiques de ces secteurs (localisation, projets des propriétaires, activités et potentiels agricoles, taille, pente du terrain, etc.). Les propriétaires de ces secteurs ont tous été contactés au préalable par la mairie, car il est essentiel de savoir s'ils ont ou non, le souhait de construire ou vendre pour faire construire dans un proche avenir. Sur cette base, les membres du Groupe de Pilotage Citoyen examinent ces secteurs : outre des projets éventuels des propriétaires actuels, ils discutent également de la distance au centre-bourg, de la viabilisation possible (réseaux d'eau, d'électricité, d'assainissement), des incidences en termes de circulation piétonne ou en voiture, des distances à parcourir, des caractéristiques techniques qui en feraient des terrains agricoles de qualité, des surfaces les mieux adaptées à de l'habitation, de l'impact visuel des constructions. Ils décident par consentement d'écarter les secteurs les moins pertinents à urbaniser d'après ces critères, et de soumettre à l'avis de la population 9 secteurs lors de l'atelier du 2 février.

Les secteurs potentiels d'urbanisation qui seront soumis à l'avis de la population le 2 février :

Surface totale des tènements en bleu : 5,58 ha

Rappel surface des extensions pour le projet de PLU : 3 ha

